

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **191/2022/CAB**
Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 :

Sujet : Approbation du Règlement Intérieur de l'Ecole Doctorale S&I, modifié selon l'arrêté du 26 aout 2022.

Est soumis au vote des conseillers :

- Le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale
 - *Sciences et Ingénierie* (ED S&I),

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 2
Ne souhaite pas participer au vote : 1

Fait à Limoges, le 16 décembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*